



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

CRFG
comité régional franco-genevois
www.crfginfo.org

Genève, le 26 juillet 2007

Aux représentant(e)s des médias

Convention de coopération transfrontalière dans le domaine de la prise en charge des urgences

Discours de M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé (DES) du la république et canton de Genève

Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Haute-Savoie,
Monsieur le directeur général adjoint des HUG,
Messieurs les directeurs des centres hospitaliers français,
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole à l'occasion de cette conférence de presse consacrée à la nouvelle gestion transfrontalière des appels d'urgence médicale.

Depuis quelques années déjà, - et je m'en félicite - l'entraide interrégionale se traduit également par une "collaboration transfrontalière". Celle-ci a trouvé sa concrétisation au travers de diverses conventions qui existent entre notre canton et nos voisins, aussi bien français que vaudois.

De plus en plus souvent aussi, nous ne parlons plus de la population genevoise seulement, mais des "habitants du bassin franco-genevois". Et cela, dans de nombreux domaines tels que l'économie ou la sécurité.

Après avoir mis en place une convention d'entraide qui permet à l'hélicoptère sanitaire des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) d'intervenir sur le territoire de nos voisins français en cas d'extrême urgence et sur appel des SAMU, il me semble que le moment est venu de réaliser sur terre ce qui se fait depuis des années dans les cieux !

Ainsi, un nouveau dispositif transfrontalier d'aide médicale urgente dans les situations de détresse a été mis au point. Nous vous le présentons aujourd'hui. C'est pour le finaliser que nous avons signé une convention. Mais une convention n'est rien sans la volonté sincère des différents partenaires d'aboutir à de bons résultats.

Or, je peux dire sans crainte de me tromper que cette collaboration est bien le fruit de la bonne volonté des partenaires qui ont participé à l'élaboration et à la finalisation de la convention au sein de la Commission "Santé, droit et cohésion sociale" du Comité régional franco-genevois. Elle est aussi et surtout le fruit du bon sens qui veut que le patient potentiel, que nous sommes tous, soit au centre des préoccupations des professionnels des secours pré-hospitaliers. Cela hors contraintes financières et territoriales.

Il faut mettre l'accent sur le fait que cette nouvelle convention traite de la "médicalisation" des secours à titre "subsidaire" et non pas des "transports ambulanciers". Le transport sanitaire du patient reste de compétence nationale; chacun de part et d'autre de la frontière faisant appel à ses propres moyens.

Une phase d'essai a démarré pour une durée de 9 mois. Un groupe de travail est chargé de "monitorer" les différentes informations après 6 mois d'exercice. Les informations recueillies telles que la date et l'heure d'intervention, la commune, le temps de déplacement etc... seront relevées et analysées. Les équipes médicales des établissements partenaires se rencontreront trimestriellement afin d'évaluer l'efficacité de cette complémentarité et de l'améliorer.

Un bilan, en fin de période expérimentale (31 mars 2008), sera adressé à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Rhône Alpes (ARH) ainsi qu'à la commission consultative de l'aide sanitaire urgente par les trois centrales d'appels sanitaires urgents, à savoir le SAMU 01, le SAMU 74 et la centrale Urgences-Santé 144 de Genève. L'évaluation du dispositif débutera le 1er janvier 2008.

D'un point de vue financier, en fin de période d'expérimentation, une comparaison des interventions effectuées dans les deux sens (franco-suisse) sera réalisée. Le différentiel sera pris en charge soit par l'ARH, soit par le département de l'économie et de la santé (DES).

Pour ma part, je suis persuadé que l'expérience sera positive. Parce qu'il est dans la logique des choses et de la notion actuelle de territoire que l'on assiste à un renforcement respectif de part et d'autre de la frontière des moyens d'intervention d'urgence.

Je considère que la nouvelle convention constitue un petit pas, mais un pas important dans l'optique du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. C'est pas à pas en effet que nous aboutirons à un réel partage de notre espace de vie commun. L'étape suivante devrait d'ailleurs être l'extension de cette convention au périmètre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois qu'elle ne recouvre pas entièrement pour l'instant.

Je vous remercie de votre attention.